



Après avoir relevé d'importants écarts de prix, l'association Tégo acte la résiliation de ses contrats d'assurance emprunteur avec ses deux partenaires historiques

Réuni ce jour, le Conseil d'administration de l'association Tégo a examiné les résultats de la consultation engagée en juillet concernant les contrats d'assurance emprunteur souscrits au bénéfice de ses adhérents. Malgré les difficultés rencontrées pour obtenir auprès des assureurs historiques l'ensemble des données nécessaires à cette consultation, l'association Tégo a reçu plusieurs propositions répondant à ses attentes en matière de maintien des couvertures et de qualité de service. À garanties et niveaux de services équivalents, les propositions reçues convergent vers des conditions tarifaires sensiblement plus favorables que celles actuellement appliquées. Le dispositif retenu permettra ainsi aux adhérents concernés de bénéficier d'une réduction de 30 % du montant de leur cotisation d'assurance emprunteur.

Ces résultats confortent la nécessité de la démarche engagée par l'association Tégo. La convergence des propositions reçues démontre qu'il est possible de maintenir des niveaux de garanties et de services équivalents tout en proposant des conditions tarifaires significativement plus favorables. Pour les adhérents concernés, cette démarche se traduira concrètement par une baisse de 30 % de leur cotisation d'assurance emprunteur. Un tel écart conduit également l'association Tégo à s'interroger sur le niveau des tarifs qui leur ont été appliqués jusqu'à présent.

Depuis sa création, l'Association Tégo a pour mission de regrouper ses adhérents afin de leur permettre de bénéficier, grâce à la force du collectif, de solutions d'assurance négociées dans les meilleures conditions de garanties, de tarifs et de services. Lorsqu'une consultation objective du marché fait apparaître de tels écarts, il est de la responsabilité de l'Association d'en tirer toutes les conséquences dans l'intérêt exclusif de ses adhérents.

L'ampleur de l'écart tarifaire constaté sur l'assurance emprunteur a également conduit le Conseil d'administration à engager une réflexion sur les couvertures de prévoyance proposées aux adhérents. L'association Tégo souhaite désormais s'assurer que leurs garanties, leurs conditions tarifaires et leur qualité de service demeurent elles aussi pleinement alignées avec les meilleures conditions accessibles sur le marché.

Les contrats d'assurance emprunteur et de prévoyance souscrits par l'association Tégo représentent, au total, près de 200 millions d'euros de primes annuelles, ce qui souligne l'importance des enjeux économiques attachés aux conditions négociées au bénéfice de ses adhérents.

Au regard de ces résultats, le Conseil d'administration a confirmé la poursuite du processus de résiliation des contrats historiques concernés et retenu une offre de référence présentant les meilleures conditions au regard de l'ensemble des critères examinés : niveau des garanties, conditions tarifaires, qualité de gestion, services proposés, transparence du reporting et pérennité du dispositif.

Le nouveau dispositif a vocation à entrer en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2027, sous réserve de l'accomplissement des prochaines étapes statutaires et contractuelles.

Les orientations retenues seront soumises à l'Assemblée générale de l'Association appelée à se réunir le 29 septembre 2026. L'identité de l'opérateur concerné sera communiquée au terme de ce processus. Cette démarche est sans incidence immédiate sur les contrats en cours : les garanties des adhérents concernés demeurent pleinement en vigueur et aucune démarche particulière n'est attendue de leur part à ce stade. L'association Tégo veillera à ce que la transition s'effectue sans interruption de couverture et dans des conditions pleinement sécurisées.

Cette consultation intervient après plusieurs mois de travaux destinés à obtenir une vision complète et objective des équilibres techniques et financiers des contrats. Si l'absence de transmission d'une partie des données demandées aux assureurs historiques a complexifié son déroulement et conduit certains acteurs sollicités à ne pas y participer, plusieurs assureurs ont néanmoins formulé des propositions conformes aux attentes de l'association Tégo, tant en matière de maintien des couvertures que de qualité de service. La convergence des conditions tarifaires proposées permet à l'Association de disposer de points de comparaison solides avec les tarifs actuellement appliqués à ses adhérents.

L'association Tégo étudie désormais, avec ses conseils, l'ensemble des suites judiciaires susceptibles d'être engagées afin de défendre les intérêts de l'Association et de ses adhérents. Elle se réserve notamment la possibilité d'exercer toute action utile, y compris indemnitaire, au regard des écarts tarifaires constatés.

« Les résultats de cette consultation convergent clairement : il est possible de maintenir des niveaux de garanties et de services équivalents tout en proposant à nos adhérents des conditions tarifaires sensiblement plus favorables. Le dispositif que nous avons retenu permettra concrètement aux adhérents concernés de bénéficier d'une réduction de 30 % de leur cotisation d'assurance emprunteur. Face à un tel résultat, notre responsabilité est d'agir. L'association Tégo ira au bout de cette démarche, avec un objectif simple : garantir à la communauté Défense et Sécurité la meilleure protection possible, au prix le plus juste », affirme le Général d'armée aérienne (2S) Gratien Maire, président de l'association Tégo.

À propos de l'association Tégo :

Forte de plus d'un million d'adhérents, l'association Tégo est une association souscriptrice au service de la communauté Défense et Sécurité. Elle a pour mission de regrouper ses adhérents afin de négocier et de souscrire, en leur nom, des solutions de protection sociale et d'assurance répondant à leurs besoins spécifiques. Indépendante dans ses décisions, elle veille à défendre les intérêts collectifs de ses adhérents, à promouvoir la transparence dans la gestion des contrats et à garantir un haut niveau d'exigence auprès de ses partenaires assureurs.

Contacts presse :

Guillaume GALLIX : guillaume.gallix@vae-solis.com - 06.27.89.49.50

Louis-Alexis LUCHTENBERG : louis-alexis.luchtenberg@vae-solis.com - 07.77.98.13.32